

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-615

présenté par  
Mme Dalloz

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	2 500 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	2 500 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'abonder l'action 01 "enseignement en collège" du programme 141 de 2 500 000 euros pour pallier à la suppression de 410 emplois d'enseignements prévus dans le PLF pour 2022 et diminue à due concurrence l'action 01 "enseignement pré élémentaire" du programme 139.

Cet amendement a également pour objet d'alerter le Gouvernement sur la situation de l'EPS et du sport scolaire dans notre pays au regard du budget de l'Etat qui prévoit en 2022 la suppression de 410 emplois d'enseignants dans le second degré public, quand 22 860 élèves de plus sont attendus.

Parce que l'école concerne toute une génération et que l'EPS est obligatoire pour toutes et tous, sans discriminations, il est essentiel de renforcer l'EPS et le sport scolaire de la maternelle à l'université, tant pour des raisons de santé, mais aussi d'accès à la culture sportive et artistique (encore plus dans un contexte de préparation des JOP de 2024 à Paris), pour développer le vivre ensemble et le sens de l'effort. L'EPS avec le sport scolaire sont la base de la démocratisation des APSA (activité physique sportive artistique).